

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-sept novembre deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	20/11/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/12/2020

OBJET :**Acquisition foncière - Parcelles de terre et lande - Quartier Le Moulin du Pré****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Pauline FRABOULET procuration à M. Nicolas GEIGER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de la construction d'un nouveau hangar de stockage des boues d'épandage, la Commune a ciblé des besoins fonciers dans la zone du Quartier du Moulin du Pré, aux alentours de la station d'épuration existante.

La Commune a aujourd'hui l'opportunité d'acquérir un tènement foncier non bâti à la situation stratégique d'environ 2 hectares à proximité directe de la station d'épuration.

Ce tènement, figure au cadastre sous les Numéros 936 de la Section BT ; 304 et 378 de la Section BN et 250, 383, 385 et 387 de la Section BM et appartient aux Consorts FAURE, dont la Commune avait déjà acquis une partie de la propriété en 2007.

Ce tènement, en nature de terres et landes, d'une contenance exacte de 20198 m², figure au Plan Local d'Urbanisme comme suit :

- à concurrence de 8.884 m² en zone N ;
- à concurrence de 9.075 m² en zone Ac ;
- à concurrence du surplus, soit 2.239 m² en zone UE_a.

Il a été convenu avec les propriétaires que l'acquisition du tènement se ferait au prix global de 125.449,75 euros se décomposant comme suit :

- à concurrence de 2,50 €/m² pour les terres situées en zone N et Ac ;
- à concurrence de 0,75 € /m² pour les landes situées en ces mêmes zones ;
- à concurrence de 97,00 €/m² pour les terres et landes situées en zone UE_a.

Le montant de l'acquisition se trouve en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service de France Domaine.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 17 et 18 Novembre 2020 :

Article 1 : d'approuver l'acquisition auprès des Consorts FAURE, au prix de cent vingt cinq mille quatre cent quarante neuf euros et soixante quinze cents (125.449,75 €) d'un tènement foncier de 20.198 m² à la situation géographique stratégique pour la Commune et cadastré Section BT, Numéro 936 ; Section BN, Numéros 304 et 378 et Section BM, Numéros 250, 383, 385 et 387 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents ainsi que l'acte nécessaire à cette acquisition qui sera pris en la forme authentique.

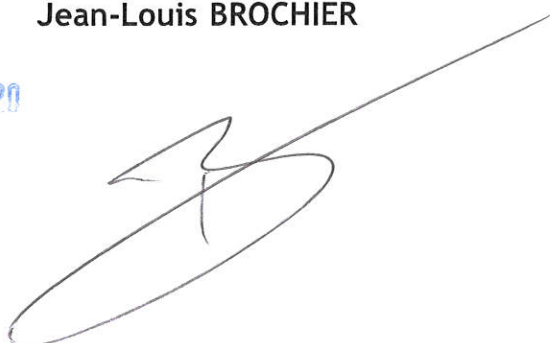
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Conseiller Municipal Délégué

Jean-Louis BROCHIER

Transmis en Préfecture le : 08 DEC. 2020
Affiché ou publié le : 08 DEC. 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' with a horizontal line extending to the right, and a smaller 'JL' or similar mark above it.

